



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Agir au plus près des territoires

L'OFFICE ET SES AGENTS PRÉSENTS PARTOUT EN FRANCE

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'Office français de la biodiversité appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous. Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'Office, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent



Chaque région de l'hexagone dispose d'une direction régionale, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse, d'une direction interrégionale et les outre-mer, d'une direction dédiée avec des délégués territoriaux dans chaque bassin ultramarin. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des

l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins, dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des parcs et des compétences des services de l'État.

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES OUTRE-MER

L'organisation de l'Office tient compte des spécificités des outre-mer. Pour en savoir plus, une plaquette « Un nouvel établissement public, une nouvelle force dans les outre-mer » est consultable sur notre site www.ofb.gouv.fr



QUEL EST LE RÔLE DES INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteinte aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces, lutte contre les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse). Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, C'EST AUSSI NOUS PRÉSERVER

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments. Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

LES FORCES DE L'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales en hexagone et outre-mer)
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer
- 9 parcs naturels marins
- 1 sanctuaire de mammifères marins
- 26 réserves naturelles

Des partenariats sur le terrain

L'OFFICE FAVORISE LES INITIATIVES LOCALES POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour multiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité en région, l'Office français de la biodiversité s'engage auprès de tous les acteurs des territoires : les Régions, cheffes de file des collectivités territoriales pour la biodiversité, les communes et intercommunalités, les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs dont les agences de l'eau, sans oublier les associations, les acteurs socio-économiques et les usagers de la nature.

Un dispositif d'engagement des collectivités avec « Territoires engagés pour la nature »



N'importe quelle collectivité qui souhaite protéger la biodiversité et être reconnue « Territoire engagé pour la nature » peut formaliser un plan d'action pluriannuel pour la biodiversité. Elle bénéficie d'un

technique, méthodologique et financier lors d'appels à projets.

La connaissance des agents de l'Office fonde l'action locale

Par leur proximité de terrain, les services territoriaux de l'Office français de la biodiversité développent une véritable expertise sur l'état de la biodiversité dans leurs territoires. Ainsi, ils participent, en coordination avec les directions nationales, à des programmes



Une dynamique régionale renforcée avec les agences régionales de la biodiversité

L'objectif partagé entre les Régions et l'Office est de mieux coordonner l'action publique régionale en faveur de la biodiversité. Au 1^{er} janvier 2020, 7 régions ont déjà créé leur agence régionale de la biodiversité (ARB) et 4 s'y sont engagées dans les outre-mer. Les ARB peuvent avoir pour compétences :

- le pilotage des stratégies et la mise en cohérence des politiques publiques ;
- l'animation des réseaux d'acteurs ;
- l'information, la sensibilisation et la mobilisation ;
- l'amélioration de la connaissance et sa diffusion.

accompagnement et de financement facilités. A ce jour, une centaine de collectivités sont reconnues « engagées pour la nature ». L'ambition est qu'un millier d'entre elles le soient d'ici 2022.

Mobiliser toute une population avec les ABC

Toutes les communes ou intercommunalités peuvent se lancer dans une démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC). C'est une démarche qui associe les élus, les acteurs sociaux-économiques, le grand public, les associations et les scolaires, autour de la biodiversité locale, et au final un outil d'aide à la décision. L'Office apporte un appui

de suivi à long terme des espèces (comme les grands prédateurs ou les migrateurs amphihalins) et des milieux (hydromorphologie, niveau des cours d'eau, continuité écologique...). Ils contribuent à des travaux de recherche ou d'expérimentation sur les milieux et accompagnent certains plans nationaux d'action pour la préservation des espèces. Sur leurs aires d'intervention, les parcs naturels marins agissent pour une meilleure connaissance du milieu marin et de ses enjeux, en lien avec les acteurs des divers usages maritimes, qu'ils soient professionnels ou de loisirs.

Une action coordonnée avec ses partenaires

ZOOM SUR

L'action territoriale de l'Office français de la biodiversité est renforcée par les synergies qu'il entretient avec les établissements qui lui sont rattachés, les 11 parcs nationaux et l'établissement public du Marais poitevin, avec les 11 conservatoires botaniques nationaux que l'Office coordonne ainsi qu'avec les agences de l'eau auxquelles il est lié par une convention.

Les agences de l'eau

L'Office français de la biodiversité agit en complémentarité avec les agences de l'eau, dont le champ de compétence est désormais élargi à la biodiversité terrestre et marine. Cette coopération s'exprime en matière de connaissance, de planification territoriale, d'appui financier et de partenariats, notamment via les agences régionales de la biodiversité.

Les parcs nationaux de France

Les 11 parcs nationaux de France jouent, aux côtés d'autres espaces protégés, un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. Ce réseau remarquable est rattaché à l'Office français de la biodiversité afin de développer les synergies



entre établissements. L'Office et les parcs mettent en commun des services et moyens et coordonnent leurs actions.

Les conservatoires botaniques nationaux

La France compte 11 conservatoires botaniques nationaux qui développent

des missions de connaissance et de conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats. L'Office en assure la coordination technique et est propriétaire de la marque collective « Végétal local » dont l'objet est de valoriser l'utilisation de végétaux d'origine locale.



UN OFFICE PROCHE ET BIEN IMPLANTÉ

- 5 sites nationaux
- 11 directions régionales, 1 direction interrégionale métropolitaine et une direction pour les outre-mer
- 90 services départementaux métropolitains et 3 services interdépartementaux, 4 services départementaux ultra-marins, 1 brigade nature Océan indien et 1 service territorial à Saint-Pierre et Miquelon
- 3 délégations de façade maritimes métropolitaines
- 2 délégations territoriales ultra-marines (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna), 3 délégués territoriaux (Antilles, Guyane et Océan indien)
- 9 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte, golfe du Lion, Glorieuses, estuaires picards et de la mer d'Opale, Bassin d'Arcachon, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, cap Corse et Agriate, Martinique)
- Le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles
- Plusieurs pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux.

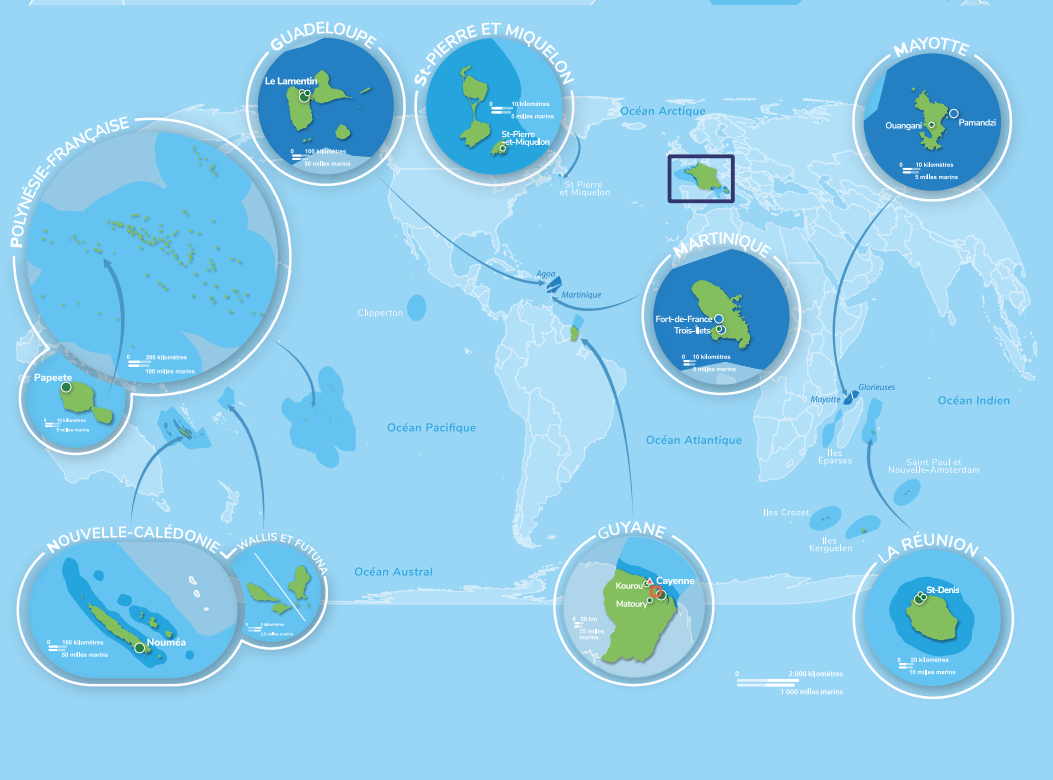


Sites OFB

- Siège de l'OFB
- Pôle national
- Ingénierie économie et biodiversité
- Centre de formation
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- UMS Patrinat
- Siège de la direction (inter)régionale ou de la délégation territoriale et ● antenne associée
- Service (inter)départemental
- Unité technique connaissance
- Unité spécialisée migrants
- ▲ Réserve et site naturel
- Délégation de façade et ● site associé
- Siège de Parc naturel marin ou Agoa et ● site associé

Périmètres

- Région
- Parc naturel marin et Agoa
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive



SIÈGE SOCIAL

Office français de la biodiversité
12 cours Lumière
94300 Vincennes

SITES NATIONAUX

Site de Vincennes
« Le Nadar », Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00

Site de Paris Wagram
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17

Site d'Auffargis-Saint-Benoît
BP 20 78612
Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00

Site de Brest
16 quai de la Douane
CS42932
29229 Brest Cedex 2
Tél. : 02 98 83 37 67

Site de Pérols-Montpellier
Immeuble Tabella
125 Impasse Adam
Smith 34470 Pérols
Tél. : 04 67 69 84 00

Le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont devenus l'Office français de la biodiversité.